

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_0070

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/04/2024

Objet : décision 0070 relative au marché 24.039 installation entretien et location de filtres stabilisateurs

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 16/04/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d_cision 0070 relative au march_ 24.039 installation entretien et location de filtres stabilisateurs.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240415-DCP_0070-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/04/2024



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2024_0070

Objet : Marché n°24.039 relatif à la
l'installation, l'entretien et la location de
filtres stabilisateurs pour la cuisine
centrale de la Ville de Tourcoing.

**DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et
L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant l'obligation pour la Ville de garantir l'hygiène et le stockage des produits frais
dans les chambres froides et autres espaces réfrigérés de sa cuisine centrale ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché pour l'installation, l'entretien et la
location de filtres stabilisateurs pour la cuisine centrale ;

Considérant que la société ALPA SYSTEMS INTERNATIONAL (ASI) a remis une offre
économiquement avantageuse.

DECIDONS

Article 1^{er} : D'acter de la conclusion du marché n°24.039 avec la société ALPA SYSTEMS
INTERNATIONAL (ASI) pour un montant annuel TTC de 8 114,12 euros par an pour
l'installation, l'entretien et la location de filtres stabilisateurs des chambres froides et autres
espaces réfrigérés de la cuisine centrale de la Ville de Tourcoing.

Le marché a été conclu pour une durée initiale d'un an pouvant être reconduit 4 fois. La
durée de chaque reconduction est d'un an.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **15 AVR. 2024**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : **15 AVR. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **15 AVR. 2024**